



## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2018

CONVOCAION DU 29 JANVIER 2018

La séance est ouverte à 20H30 sous la présidence de Jean-Marie BOUCHÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 16 + 1 procuration

PRESENTS :	Maire : M. Jean-Marie BOUCHÉ		
	Adjoints : M. Yves HERRAULT	Mme Anne-Marie DELOUBES	M. Gérard AMESLON
	Mme Josiane ROTTIER	M. Jean-Pierre HARASSE	
	Conseillers : Mme Stéphanie DUFOUR-BRAY	M. Sylvère GIRAULT	M. Christian MONCHÂTRE
	M. Philippe PAPILLON	Mme Geneviève COURONNE	M. Jean-Marc PAINEAU
	M. Eric TROCHON	M. Régis PASQUIER	Mme Chantal PASQUIER
	Mme Isabelle GELINEAU		
ABSENTES	Mme Jocelyne ASSE-ROTTIER	donne procuration à	M. Sylvère GIRAULT
EXCUSEES:	Mme Gaëlle COTTEREAU		
ABSENTES :	Mme Allison BOISLORET		

Est élu secrétaire de séance : M. Jean-Marc PAINEAU

Le Maire sollicite les éventuelles observations sur la rédaction du compte rendu de la séance précédente. Sur la délibération n° 6 Organisation de la semaine scolaire, M. PAPILLON fait remarquer qu'il a été noté que la décision a été prise à l'unanimité par 15 voix pour. Il indique que M. GIRAULT s'est abstenu sur la question, donc le nombre de voix pour est seulement de 14. Sans autre remarque, le compte rendu du 12 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

Le Maire informe d'une modification de l'ordre du jour :

➤ Points ajoutés :

- Restauration des tableaux de l'Eglise : lancement d'une souscription avec la Fondation du Patrimoine
- Regroupement scolaire : fixation du forfait définitif des honoraires de la maîtrise d'œuvre
- Modernisation de la salle polyvalente : travaux de rénovation intérieure

Le Conseil Municipal donne son accord.

Le Maire demande aux membres présents s'ils souhaitent aborder des points non inscrits à l'ordre du jour.

- M. GIRAULT : panneautage à l'entrée de Bouloire, amélioration du stationnement devant les commerces lors de manifestations à Epidaure
- M. PAINEAU : Stationnement du TIS route de la Butte
- Mme DELOUBES : Stationnement sur le parking de la Poste

# **1 - INFORMATION SUR LA SITUATION DE LA COMMUNE, SUR LES PROJETS, TRAVAUX ET RÉALISATIONS EN COURS**

## **Chantier Ecoles 2018-2019**

Le Planning de la réalisation de ce grand chantier a été présenté au Comité de Pilotage lors de sa réunion de jeudi dernier.

Les grandes lignes de ce planning :

- Démarrage des terrassements 1ère quinzaine de Mars.
- Désamiantage Préau RC1 pendant vacances de Pâques et Démolition de ce Préau à la reprise. La commune louera un module sanitaire jusqu'aux congés de Toussaint.
- Construction de la nouvelle école élémentaire de 4 classes de fin Mars aux congés de Toussaint. Seuls toutefois les sanitaires seront accessibles au retour des congés de Toussaint.
- Réalisation de l'extension de la cuisine scolaire début Juin-Fin Août. Il est rappelé que la cantine scolaire sera déplacée en Juin et début Juillet à la Salle Polyvalente.
- Travaux de réhabilitation d'une partie de l'école maternelle Juillet-Août.
- Réalisation de la nouvelle classe de l'école maternelle Juin-Congés de Toussaint.
- Réalisation de la coursive-préau d'Octobre à Noël. Pendant cette période, aménagement provisoire de la cour de récréation sur une partie du parking de l'école maternelle.
- Fin des travaux de voirie courant Janvier 2019.
- Les classes de la nouvelle école élémentaire pourront donc être utilisées au retour des congés de Février 2019. C'est aussi à la même date que les locaux de l'école de la rue des Maillets seront abandonnés.

Bien entendu, la réalisation de ce chantier implique l'organisation de plusieurs déménagements et remet en cause l'organisation habituelle du personnel des écoles, notamment l'été prochain. Nous sommes en train d'y travailler et de préparer un planning précis à l'attention du personnel communal.

Il est rappelé aussi que, pendant les prochaines vacances de Février, une nouvelle ligne HTA va être installée à partir du transformateur du parking de l'école maternelle et jusqu'à la rue du Jeu de Paume en passant par la rue Montreuil.

Nous venons par ailleurs de recevoir un courrier du Directeur Académique nous informant à nouveau cette année de la fermeture d'une classe à l'école maternelle. Compte-tenu des informations sur l'évolution des effectifs de l'école, nous sommes assez peu optimistes sur le fait de pouvoir amener l'administration à remettre en cause cette décision comme cela a pu être le cas l'an passé.

## **City-Stade**

Nous attendons de la Société Sport-Nature le calendrier de son intervention.

## **Réhabilitation du secteur des Cours du Louvre et du Croissant**

S'agissant des actes d'achat des biens nécessaires pour la réalisation du projet, reste à finaliser l'acte de Mr Lionel Harasse.

Nous attendons surtout 1-la signature de l'acte d'achat des biens des héritiers Pottier qui a pris du retard du fait du refus des intéressés de venir le signer à l'étude de Bouloire, 2-Le dénouement de l'affaire de la maison propriété de la famille Ninat toujours occupée par sa locataire.

Par ailleurs, il est prévu que le cabinet d'architectes Ledru vienne présenter le dernier état de son projet au Groupe de Travail le jeudi 15 Février à 14h30.

## **Prestation Adressage de la Poste**

Nous poursuivons l'examen de ce dossier mais, avant d'aller plus loin dans la mise en place hors agglomération d'une numérotation par système métrique, nous voulons avoir un contact avec d'autres communes engagées dans la même démarche pour qu'ils nous fassent part de leur expérience.

### **Maison d'Accueil Spécialisée PEP 72**

L'ARPEP a choisi de donner le nom de Simone Veil à la MAS. La pose de la plaque interviendra samedi prochain 10 Février à 11h à l'entrée de l'établissement en présence de Mr Jean Veil et de Mme Marlène Schiappa.

### **Personnel communal.**

Mme Chantal Dangeul va faire valoir ses droits à la retraite le 1<sup>er</sup> Juillet prochain. Nous avons d'ores et déjà lancé le processus de recrutement pour assurer son remplacement.

Par ailleurs, au poste accueil, nous avons engagé Mme Maude Becue, pour assurer les 20% qui ne sont pas travaillés par Mme Emilie Deroin. Ce recrutement fait suite au départ de Mlle Laura Langlois et est fait comme précédemment en liaison avec la mairie de St Michel de Chavaignes.

### **Corps des Sapeurs-Pompiers de la commune**

Le Lieutenant Eric Amary à qui avait été confiée il y a deux ans la responsabilité du Corps de Bouloire prend sa retraite très prochainement.

Les responsables du SDIS estiment que cette fonction ne peut pas encore être reprise par un membre du Corps. Elle sera transmise à l'Adjudant-Chef Philippe Martin, qui est pompier professionnel au Centre de La Ferté-Bernard et présente le gros avantage d'habiter très près de Bouloire aux Rocquinières sur la route de Thorigné.

### **Communauté de Communes Le Gesnois-Bilurien**

Le système de Fiscalité Professionnelle Unique s'est donc substitué depuis le 1<sup>er</sup> Janvier au système de Fiscalité Additionnelle.

Comme prévu, il a parallèlement été demandé aux communes de l'ancien territoire de Brières-Gesnois si elles acceptaient que l'attribution de compensation qui leur sera due soit diminuée du montant des charges qu'elles n'auront plus à supporter à l'avenir. Deux d'entre elles ont pour le moment refusé et choisi curieusement de conserver le montant de dépenses qu'elles n'ont plus à supporter, ce qui représente une somme de l'ordre de 80.000€.

Autre dossier important en cours, celui du PLUi. Un débat sur le projet de Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est actuellement en cours dans les différents conseils municipaux. Celui-ci devra ensuite être approuvé par le conseil communautaire.

Dans la foulée, le 1<sup>er</sup> semestre 2018 sera consacré à la question du zonage et donc la délimitation des différentes zones et la réglementation applicable à ces zones (urbaines, à urbaniser, agricoles, naturelles, forestières etc). Dès le 25 Janvier, un Copil s'est réuni pour lancer la phase d'établissement du règlement.

Conseil de Développement : la création d'un tel Conseil est obligatoire dans les EPCI de plus de 20.000 habitants. Constitué de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, environnementaux et associatifs, il permet de faire émerger une parole collective sur des questions d'intérêt commun et ainsi contribuer à enrichir la décision politique. La nouvelle Communauté de Communes a pris la décision de ne pas créer son propre Conseil avant 2020 et de continuer à avoir recours au Conseil de Développement du Pays du Perche Sarthois. Un appel est donc lancé à toutes les bonnes volontés.

### **Divers**

- Zone Humide: une équipe de bénévoles a procédé à une opération de nettoyage des abords de plusieurs plans d'eau. Des jeunes de l'IME viennent aussi périodiquement procéder à des actions qui vont dans le même sens.

M. PASQUIER indique qu'une sortie temporaire va devoir être aménagée sur la route de Thorigné à partir de la zone humide pour permettre d'enlever le bois coupé par l'équipe de bénévoles. L'idéal serait que cela puisse se faire pendant la période de gel.

- L'Atelier communal a fait l'objet d'une intrusion indésirable au cours de la nuit du 8 au 9 Janvier. L'alarme s'est déclenchée mais la transmission de l'alarme sur les portables de membres de la municipalité n'a pas fonctionné. En tout cas le déclenchement de l'alarme a fait fuir les intrus et aucun vol n'a été constaté. La porte située à l'arrière de l'atelier a été très dégradée et nous avons pris la décision de la condamner.

- La Communauté de Communes n'a pas renouvelé avec l'association Générations Mouvement la convention d'occupation des locaux du 1<sup>er</sup> étage. Elle avait en effet besoin de les reprendre pour y installer des postes de travail du fait de la croissance des effectifs du Service Jeunesse.

Se pose donc la question de procurer un nouveau local à cette association. La seule solution aujourd'hui envisageable est de mettre à sa disposition le local occupé jusqu'à présent par le club de billard. Faut-il encore pouvoir sortir le billard de ce local.

- Calendrier Comptes Administratifs 2017 et Budgets 2018

Nous prévoyons de réunir le conseil municipal pour le vote des Comptes Administratifs le lundi 12 Mars et pour le vote des Budgets 2018 le lundi 9 Avril. Le conseil municipal sera réuni entre ces deux dates en Commission des Finances le lundi 26 Mars. S'agissant du CA et du Budget du CCAS, la réunion est prévue le jeudi 29 Mars.

## **2 - DÉCISIONS ET DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE**

### **2.1 TRAVAUX BATIMENTS ET VOIRIE**

#### **01 - PROJET ECOLES - LOCATION D'UN MODULE SANITAIRE**

Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre des travaux du regroupement scolaire, le préau et les sanitaires de l'école élémentaire René Cassin 1 vont faire l'objet d'une démolition à partir d'avril 2018, durant les vacances de printemps.

Il est donc nécessaire de louer un module de sanitaires pour une durée de 6 mois, les toilettes de la nouvelle extension n'étant utilisables qu'après les vacances de la Toussaint 2018.

La société spécialisée DRON Location, basée à Changé, présente une proposition pour un module sanitaire de 6 m x 2,4 m, soit une superficie de 14,70 m<sup>2</sup>, composé de 2 compartiments comprenant :

- côté fille : 3 wc à l'anglaise avec distributeur de papier toilette, 1 lavabo double,
- côté garçon : 3 wc à l'anglaise, avec distributeur de papier toilette, 3 urinoirs, 1 lavabo double.

Le coût de location de ce module pour 6 mois s'élève à 4 804,10 € HT, comprenant la location proprement dite pour 750 € par mois et le transport. Le raccordement aux réseaux, électricité, eau et assainissement, est à faire par la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 17 voix pour,

- décide de louer un module de sanitaires à la société DRON, pendant une durée de 6 mois, pour un montant de 4 804,10 € HT,
- dit que cette dépense sera inscrite au Budget Primitif 2018,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents relatifs à cette délibération.

#### **02 - PROJET ECOLES - FIXATION DU FORFAIT DEFINITIF DES HONORAIRES DE LA MAITRISE D'ŒUVRE**

Le Maire rappelle que par délibération du 5 décembre 2016, le Conseil Municipal a décidé de retenir l'équipe composée du cabinet SCHEUBEL GENTY, architecte mandataire, et des bureaux d'études suivants : Carré d'Aire (économie-électricité), Blin (thermique), FLK Ingénierie (structure) et Urbaterra (VRD paysages) pour la mission de maîtrise d'œuvre relative au regroupement du site scolaire avec construction, extension et restructuration de bâtiments scolaires.

Le forfait provisoire de rémunération du maître d'œuvre a été établi à 122 000 € HT par référence au montant de l'enveloppe prévisionnelle affectée au projet par la Commune, soit 1 320 000 € HT, le taux de rémunération de la maîtrise d'œuvre étant de 9,24%.

A l'issue de la remise de l'Avant-Projet Définitif, le coût prévisionnel des travaux a été arrêté à la somme de 1 363 209 € HT hors travaux de désamiantage (rapport amiante non reçu au stade de l'APD).  
Postérieurement à la phase APD, le coût prévisionnel des travaux a été affecté par des éléments validés par le Maître d'Ouvrage, pour un montant supplémentaire de 37 755 € HT :

Lot	Travaux	Montant € HT
n° 1	Travaux de désamiantage	+ 29 000
n° 2	Demande de portail supplémentaire	+ 2 500
n° 3	Suite au rapport d'étude de sol, nécessité de descendre le niveau d'ancrage des fondations à -1,60 m d'où : - Terrassement et béton complémentaires pour la réalisation des fondations, - Dallage de l'extension élémentaire transformé en dalle portée, compte tenu du décompactage de la plateforme lors des fondations	+ 6 255
	TOTAL	+ 37 755

Le coût prévisionnel des travaux est donc arrêté à la somme de 1 400 964 € HT.

Par suite, le montant du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre (taux de 9,24%) s'élève dorénavant à 129 450 € HT, soit 155 340 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 17 voix pour,

- fixe le coût prévisionnel des travaux du Projet Ecoles à la somme de 1 400 964 € HT,
- approuve la modification n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre avec Scheubel + Genty ARCHITECTES, architecte mandataire du groupement, qui fixe le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre au montant de 129 450 € HT,
- dit que cette dépense sera inscrite au Budget Primitif 2018,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents relatifs à cette décision et notamment la modification à intervenir.

### **03 - MODERNISATION DE LA SALLE POLYVALENTE - RENOVATION INTERIEURE**

Le Maire informe les conseillers municipaux du projet de modernisation de la salle polyvalente, qui comprendrait :

- mise en place d'un écran rétractable et d'un vidéoprojecteur,
- installation d'une sonorisation fixe,
- mise en place de miroirs sur un mur pour les activités de danse,
- remplacement du revêtement mural.

Il précise que ce dossier est encore à l'étude pour le moment et qu'il sera exposé dans son ensemble lors de la présentation du projet de Budget Primitif 2018.

Cependant, il est envisagé de réaliser les travaux de réfection des peintures et de changement du revêtement mural pendant les vacances d'été 2018. Afin de pouvoir positionner ces travaux dans le planning de l'entreprise retenue, il invite le Conseil à se prononcer sur les deux devis reçus sur le sujet :

- SARL Christophe BOUET : 7 830 € HT,
- entreprise David COULON : 8 850 € HT.

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 17 voix pour,

- décide de retenir la proposition de la SARL BOUET, pour un montant de 7 830 € HT,
- dit que cette dépense sera inscrite au Budget Primitif 2018,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents relatifs à cette délibération.

## **2.2 AUTRES ENGAGEMENTS BUDGÉTAIRES**

### **04 - VENTE DU BATIMENT DE L'ANCIENNE EPICERIE**

Le Maire rappelle que par délibération du 7 novembre 2017, la Commune a donné son accord pour la vente du bâtiment (ancienne épicerie) sis au 84 rue Nationale à MM. Eddy et David Chesnier.

Il s'avère finalement que le compromis de vente a été signé avec 3 acquéreurs et non 2 : MM. Eddy, David et Justin CHESNIER, avec faculté de substitution par une SCI familiale en cours de création.

De même, depuis la délibération du 7 novembre 2017, la parcelle cadastrée section AD n° 99 a été divisée en deux lots (bâtiment et terrain). Seul le bâtiment, cadastré section AD n° 523 d'une superficie de 106 m<sup>2</sup>, fait l'objet de la cession.

Il convient donc de reprendre la délibération en ce sens, les autres clauses restant inchangées.

Vu l'Avis de France Domaines en date du 14 décembre 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité par 17 voix :

- donne son accord pour la cession de l'immeuble communal situé au n° 84 de la rue Nationale, sur la parcelle cadastrée section AD n° 523, à MM. Eddy, David et Justin CHESNIER, avec faculté de substitution par une SCI familiale,
- dit que le prix de vente de ce bâtiment est fixé à la somme de vingt mille euros (20 000 €), net vendeur,
- acte le fait que 3 places de stationnement seront réservées pour les occupants du bâtiment dans le cadre de l'aménagement des Cours du Louvre et du Croissant,
- charge Maître ADAMY, notaire à Bouloire, d'établir l'acte de vente correspondant,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents correspondants à cette décision.

## **05 - ENGAGEMENT DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF - BUDGET GENERAL**

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, dans son article L 1612-1, la possibilité d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement suivantes, avant le vote du budget primitif du Service général :

COMPTES	CREDITS OUVERTS EN 2017	LIMITE AUTORISÉE (25%)	CREDITS A ENGAGER	
<u>Chapitre 21</u>	35 576	8 894		
Article 2184			3 300	Tables SP
<u>Chapitre 23</u>	108 925	27 231		
Article 2313			1 100	Pignons Perches Théâtre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 17 voix pour,

- donne son accord pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement proposées,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette décision.

## **06 - MEDIATHEQUE – PRIX DES LECTEURS – DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Maire expose aux membres présents que la Médiathèque, en collaboration avec le collège de Bouloire, souhaite participer à l'opération « Prix des lecteurs 2018 ». Une rencontre est prévue à la Médiathèque le lundi 12 février 2018 entre les collégiens et l'auteure Annelise HEURTIER.

Il indique que la participation financière de la Commune s'élèverait à 212 € pour cette rencontre. Le Département de la Sarthe, dans le cadre des opérations liées à la lecture, subventionne ces animations à hauteur de 100 €, sous réserve d'une délibération du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 17 voix pour :

- \* donne son accord pour la réalisation de cette animation pour un montant de 212 €,
- \* sollicite du Département de la Sarthe une subvention forfaitaire de 100 € pour le financement de cette opération,
- \* autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette décision.

## **07 - MEDIATHEQUE – ANIMATION SEMAINE PETITE ENFANCE – DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Maire informe le Conseil que la Médiathèque de Bouloire, en collaboration avec les médiathèque d'Arnage et de Sillé le Guillaume, la librairie Récréativres, le Théâtre Epidaure et le RAM, a prévu d'organiser une rencontre avec l'auteure Malika DORAY le 22 février 2018.

Le budget prévisionnel de cette animation s'élève à 559 €, dont 414 € au titre de la rémunération de l'auteur ce dernier montant pouvant être subventionné à hauteur de 40% par la BDS, sous réserve d'une délibération du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 17 voix pour :

\* donne son accord pour la réalisation de cette animation pour un montant de 559 €,

\* sollicite du Département de la Sarthe une subvention de 40% sur la rémunération de l'auteur pour le financement de cette opération,

\* autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette décision.

## **08 - MEDIATHEQUE – FETE DU LIVRE ET DU JEU**

Le Maire explique aux conseillers présents que les écoles primaires et la médiathèque ont pour l'année scolaire 2017/2018 un projet global autour du livre et du jeu. Les élèves vont rencontrer différents acteurs du livre : une illustratrice (Emilie Vast), un auteur (Kochka), un libraire et un éditeur. Ce projet se clôturera par une fête du livre le 29 juin.

Il indique que le budget prévisionnel de cette animation s'élève à 1 091 €, dont 672 € au titre de la rémunération de l'auteur Kochka et 419 € pour l'atelier lecture et la fête du livre du 29 juin, ce dernier montant pouvant être subventionné à hauteur de 40% par la BDS, sous réserve d'une délibération du Conseil Municipal.

Il ajoute que pour des raisons pratiques, la médiathèque règlera la totalité des rencontres avec l'auteur Kochka et la coopérative scolaire reversera une participation en fin d'année scolaire à hauteur de 672 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 17 voix pour :

\* donne son accord pour la réalisation de cette animation pour un montant de 1 091 €,

\* sollicite du Département de la Sarthe une subvention de 40% sur l'atelier lecture et la fête du livre pour le financement de cette opération,

\* prend acte de la participation de la Coopérative scolaire pour un montant de 672 €,

\* autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette décision.

## **09 - RESTAURATION DES TABLEAUX DE L'EGLISE - LANCEMENT D'UNE SOUSCRIPTION AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE**

Le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune est propriétaire de 2 tableaux du 17<sup>ème</sup> siècle encastrés dans les retables latéraux de l'église et ayant pour titres "Saint Michel terrassant le dragon" attribué à Jean-Baptiste Coulon et "L'Assomption de la Vierge" sans signature visible.

Ces tableaux sont inscrits à l'inventaire supplémentaire au titre des Monuments Historiques. Ils sont très abimés et nécessitent une opération de restauration.

Par délibération du 7 mars 2017, la restauration des 2 tableaux a été confiée à Mme Fanny CHAUVET, conservatrice restauratrice de peinture, pour un montant de 9 651,50 € HT, comprenant la restauration et la conservation, la dépose et la repose, le transport.

Le Maire expose aux élus que ces travaux de restauration sont subventionnés par le Département pour 1 930 € et par la DRAC pour 2 895 €, soit au total une aide de 50% pour ce projet.

Afin de compléter le financement de cette opération, le Maire propose qu'une collecte de dons soit organisée avec l'appui de la Fondation du Patrimoine. Cette collecte prendrait la forme d'une souscription auprès des particuliers et des entreprises, qui souhaiteraient ainsi manifester leur intérêt pour le patrimoine de la Commune et également bénéficier d'un avantage fiscal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 17 voix pour,  
- donne son accord pour le lancement d'une souscription, à hauteur de 4 800 €, via la Fondation du Patrimoine, pour récolter des dons destinés au financement de la restauration de 2 tableaux à l'Eglise,  
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette décision.

## **2.3 POINTS DIVERS**

### **10 - RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE SUR POUVOIRS DÉLÉGUÉS**

Par délibération du 14 avril 2014, le Conseil Municipal a délégué au Maire certains pouvoirs pour la durée du mandat municipal.

Conformément à la loi, il présente à l'assemblée les décisions qu'il a prises en ces domaines, à savoir :

- Marchés de travaux, de fournitures et de services, jusqu'à 4 000 € HT :
  - \* Achat d'un ordinateur pour la Cantine auprès de COMPU TECH pour 533,08 € HT,
  - \* Mise en place d'une clôture sur le parking des Cheminées par COLAS pour 3 214,30 € HT,
- Avenant aux marchés de travaux, de fournitures et de services : Néant
- Contrat d'assurance et indemnité de sinistre : Néant
- Concession dans le cimetière : Néant
- Aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € : Néant
- Droit de Préemption Urbain non exercé pour les ventes suivantes :
  - \* Vente par Mme GOUJON-PASQUIER Renée à M. LEFEVRE Fabien d'une propriété bâtie au 14 – 16 rue du Collège,
  - \* Vente par M. SAULNIER Christian à M. COLLET Thomas d'une propriété non bâtie au 1, impasse de la Teillerie,
  - \* Vente par M. TEISSIER Alain à M.Mme MARIETTE Eric d'une propriété bâtie au 58, rue Nationale.
  - \* Vente par M.Mme CHATELIER André au Département de la Sarthe d'une propriété non bâtie au 13, rue du Collège,
  - \* Vente par Mme PIETRAIN Berthe au Département de la Sarthe d'une propriété non bâtie au 13, rue du Collège,
  - \* Vente par Mme MATRAS Josette à M.Mme BROUTE Claude d'une propriété bâtie au 20, rue Nationale,
  - \* Vente par M. COURANT Antoine à Mme LEMERCIER Nadine d'une propriété bâtie au 8, rue du Jeu de Paume.
  - \* Vente par SARTHE LOTISSEMENT à Mme HEBERT Aurélie d'une propriété non bâtie au 6, rue Nicéphore Niepce.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire.

### **11 - CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE SURFONDS RELATIVE A L'ACCUEIL DES ENFANTS DE SURFONDS DANS LES ECOLES DE BOULOIRE – AVENANT N° 1**

Le Maire rappelle qux conseillers présents que par délibération du 8 juin 2015, le Conseil Municipal a approuvé les termes d'une convention conclue entre les communes de Bouloire et de Surfonds pour la répartition des dépenses de fonctionnement des écoles entre la commune de résidence et la commune d'accueil et pour une participation de la commune de Surfonds à la vie des écoles.

L'article 3 de cette convention porte sur la classe de neige qui était jusqu'à présent organisée chaque année à l'intention des élèves de CM2. Cette année, l'équipe enseignante de l'école élémentaire a fait le choix d'une classe de découverte à Paris en lieu et place de la classe de neige.

Aussi, le Maire propose de conclure un avenant à cette convention pour prendre en compte ce changement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 17 voix pour,  
- donne son accord pour la conclusion d'un avenant n° 1 relatif à la mise en place d'une classe de découverte,  
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents correspondants à cette décision.



## **12 - COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GESNOIS BILURIEN – PLUI - PADD - DEBAT**

Le Maire expose à l'assemblée que l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) se poursuit. En 2017, le diagnostic territorial établi sur chacune des 23 communes de la Communauté de Communes a permis d'identifier les grands enjeux du territoire et de dégager des priorités pour l'avenir.

Sur la base de ce diagnostic, les élus ont travaillé à la construction du futur projet de territoire : le Projet d'Aménagement de Développement Durable (PADD). Ce document formalise la stratégie de développement du Gesnois Bilurien pour les 10 à 15 prochaines années.

Il précise que ce projet, conçu pour répondre aux besoins des communes et des habitants du Gesnois Bilurien, vise un développement du territoire cohérent, harmonieux et maîtrisé qui s'organise autour de 3 axes majeurs :

Axe 1 : Pour une organisation équilibrée du développement

Axe 2 : Pour une approche partagée et durable de l'aménagement

Axe 3 : Pour un renforcement de la coopération avec les territoires voisins et une affirmation de l'identité du territoire

Il rappelle que les orientations du PADD ont été présentées fin 2017 lors de 2 réunions publiques, dont une le 7 décembre à Bouloire, et que chacun des 23 conseils municipaux est à présent invité à débattre sur les enjeux du PADD du PLUi.

Le Maire précise que le PADD a été transmis par mail à chaque conseiller municipal. Il invite les élus à débattre sur le sujet.

M. GIRAULT s'interroge sur certaines formulations utilisés dans le projet, par exemple "aménités urbaines", qui ne sont pas claires et sur certaines références, notamment le SCOT du Pays du Mans sur lequel il n'a pas d'éléments.

Le Maire indique que Bouloire reste un pôle principal en tant que bassin de vie, au même titre que Connerré, Savigné-l'Évêque, Saint Mars la Brière et Montfort le Gesnois.

Il précise qu'une longue discussion a eu lieu lors des COPIL sur le nombre de logements à l'hectare, les communes n'ayant pas les mêmes intérêts selon leur taille et la proximité du Mans. 3 niveaux de densité ont ainsi été retenus, allant de 17 logements à l'hectare pour les 5 pôles du territoire à 12 logements à l'hectare pour les communes plus rurales.

Concernant les zones d'activités, il ajoute que pour Bouloire, la zone de la Vollerie va être restreinte du côté de la route du Breil, mais qu'elle sera maintenue de l'autre côté du rond-point, cette localisation bénéficiant d'une vue directe, très recherchée par les entreprises.

Le Maire rappelle que les choix inscrits dans le cadre du PADD sont importants pour l'évolution de Bouloire à plusieurs niveaux : grandes ou petites parcelles, lotissement ou non, possibilité d'étendre le périmètre d'urbanisation à condition de démontrer qu'il n'y a pas d'autres alternatives...

Vu l'article L153-12 du Code de l'urbanisme,

Il est acté que le Conseil Municipal a débattu sur les orientations du Projet d'Aménagement de Développement Durable (PADD), tel qu'annexé à la présente délibération.

## **13 - COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GESNOIS BILURIEN – CREATION DE LA CIID – PROPOSITION DE COMMISSAIRES**

Le Maire expose aux conseillers présents que pour faire suite à l'entrée en vigueur de la FPU au 1<sup>er</sup> janvier 2018 sur le territoire intercommunal, il est nécessaire de créer une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) conformément à l'article 1650 du Code général des impôts.

Cette commission se substitue à la Commission communale des impôts directs de chaque commune membre de la Communauté de communes en ce qui concerne les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels.

La CIID comprend dix commissaires titulaires et dix commissaires suppléants qui sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques de la Sarthe sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'EPCI, sur proposition des communes membres.

Le Maire explique que la commune de Bouloire comptant plus de 2 000 habitants, le Conseil Municipal est invité à proposer à la Communauté de communes une liste de 4 commissaires, dont 1 résident hors du territoire de l'EPCI mais inscrit au rôle de la commune.

Il propose de retenir des noms dans la liste des Commissaires de la Commission Communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 17 voix pour, propose la liste suivante pour la désignation de Commissaires à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) qui sera instituée à la Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien :

Au titre des Taxes Foncières	Alain BOIVIN
Au titre de la Taxe d'Habitation	Anne-Marie DELOUBES
Au titre de la CFE	Christophe BOUET
Au titre des Commissaires domiciliés hors EPCI	Pascal CISSÉ

### 3 - QUESTIONS DIVERSES

#### \* **Panneautage à l'entrée de Bouloire**

M. GIRAULT demande pourquoi les panneaux de limitation de vitesse à 70 km/h ont été enlevés à l'entrée de Bouloire en venant du Mans. Il lui semble difficile de faire respecter une limitation à 50 km/h sur toute la traversée du bourg, soit environ 3 km. La limitation à 70 permettrait de faire la liaison entre le 90, le 50 et le 30 km/h du centre-bourg.

Le Maire explique que ces panneaux étaient dégradés et qu'ils n'ont pas été remplacés. Il rappelle que la limitation à 50 km/h en agglomération est une règle de base du Code de la Route.

#### \* **Amélioration du stationnement devant les commerces lors de manifestations à Epidaure**

M. GIRAULT signale que plusieurs véhicules sont restés stationnés sur les arrêts minutes devant les commerces, car leurs propriétaires assistaient à une manifestation à Epidaure le samedi 3 février. Il déplore de tels comportements qui pénalisent les commerçants. Il demande quelles solutions pourraient être envisagées pour rappeler les règles du stationnement minute.

Le Maire indique que dans ce cas il peut intervenir (pose d'autocollants sur les pare-brise etc) s'il est informé de la situation.

#### \* **Arrêt du TIS route de la Butte**

M. PAINEAU indique que, suite à l'enlèvement du panneau de limitation à 70 km/h, le TIS en direction de Saint Calais s'arrête route de la Butte devant la propriété MEDART, ce qui a causé des dégradations sur le bas-côté de la route et engendre de la boue devant cette propriété, notamment à l'endroit où les passagers descendent.

Le Maire indique que l'arrêt du TIS de ce côté de la route de la Butte n'est pas matérialisé et qu'il faudrait à minimum implanter un panneau "Arrêt de bus" à un endroit approprié.

#### \* **Stationnement sur le parking de la Poste**

Mme DELOUBES indique que les conducteurs qui souhaitent se rendre à La Poste ont du mal à trouver une place sur le parking devant la Poste car celui-ci est très souvent occupé toute la journée, semble-t-il par des véhicules de salariés de Super U ou par des véhicules de personnes pratiquant le covoiturage.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.**

Le Maire  
Jean-Marie BOUCHÉ

Le Secrétaire de séance  
Jean-Marc PAINEAU

Les Conseillers Municipaux